PPR DU BASSIN AVAL DE LA VILAINE

CARTOGRAPHIE REGLEMENTAIRE

La Vilaine

Communes de Ste Marie, Avessac, La Chapelle de Brain, Masserac

Coupure 2

Echelle : 1/10000

VU POUR ETRE APPROUVÉ ET ANNEXÉ A L'ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL EN DATE DU 03 JUIL 2002

Pour le préfet et par délégation,
le directeur de cabinet,

Gilles DUFEIGNEUX

Pour le Préfet
le Sous-Préfet Chargé de Mission
1999

Christophe CHAMOUX

BCEOM
Pour le Préfet
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet

Muriel NGUYEN

Zone 1A Champ d'expansion des crues à préserver de toute
Zone 2A urbanisation nouvelle

Zone 1B Zones urbanisées soumises
Zone 2B à des prescriptions liées à des enjeux de sécurité

5.30 Cote de référence

Echelle : 1 / 10000

Moulin de St Jules
RD 177
Renac
Gutz
Gannedel
le Tertre
la Métairie
Ste Marie
la Grousinais
Ancien cours de la Vilaine
Painfaut
le Pré
la Landelle
l' Aumonerie
le Gravier
Fouy
LA VILAINE
la Grée des Rivières
la Haie
le Pordor
la Mercerais
la Clardaie
Avessac
la Salle
la Filtière
Barel
Marais de l'Hopital
Lézin
la Chapelle de Brain
la Ribonnais
la Blandinais
Rangoulas
le Pont du Riette
le Pont Chéan
RD 125
Paimbu
Lac de Munn
la Bourgalais
le Bignon
Massérac
Port Rolland
le Gland

6.65 6.58 6.58 6.54 6.54 6.56 6.65 6.70 6.71 6.74 6.87 6.88 6.89 6.72 6.73

Echelle: 1/10000

Le fond photogramm.(risque effectué par l'IGN en 1997
Photographies aériennes de la mission 1999 ITA 01207/30
Les limites topographiques ne sont plus
représentatives du parcellaire cadastral
Document non compris/ACI sur le terrain

© IGN PARIS 1997
Toute reproduction ou adaptation
sous quelque forme que ce soit, intÉGRALE partielle,
interdite pour tout pays. Droits réservés pour tous pays.

Objectifs de Clarke 1880
Projection/datum plane Lambert Zone 2
Équidistance des courbes 1 mètre
Altitudes Nivellées IGN 1969